

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour la mise en sécurité de la toiture et la pose de garde-neige de la maison médicale de Neussargues

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2025-CC-166 en date du 11 décembre 2025 portant autorisation à Monsieur le Président d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2026 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 ;

Considérant que la toiture de la maison médicale de Neussargues nécessite une réfection et présente un danger de chutes de tuiles sur la voie publique ;

Considérant la consultation auprès de diverses entreprises du territoire ;

Considérant l'offre de la SARL CELLARIER, seule entreprise ayant répondu à la consultation ;

Considérant que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2026 opération n°155 – Travaux sur bâtiments, chapitre 21 immobilisations corporelles article 21352 – Installations générales, agencements et aménagements de constructions – Bâtiments privés ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un devis avec la SARL CELLARIER, située 15300 LA CHAPELLE D'ALAGNON, pour la mise en sécurité de la toiture et la pose de garde-neige de la maison médicale de Neussargues pour un montant HT de 10 384.25 € soit 12 461.10 € TTC ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

